

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 92 (1941)  
**Heft:** 7

**Artikel:** La plus grande peupleraie d'Europe  
**Autor:** Barbey, A.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-784848>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

92<sup>me</sup> ANNÉE

JUILLET 1941

N° 7

## La plus grande peupleraie d'Europe.

Il s'agit de la *Chautagne*, cette vaste plantation de peupliers du Canada, que l'Administration des eaux et forêts de France vient de créer dans les marais, ci-devant communaux, qui s'étendent, sur une surface de 750 ha, au nord du lac du Bourget (voir l'une de nos illustrations). Cette peupleraie est fort probablement la plus étendue du monde.

Les circonstances économiques que nous subissons, depuis plus de vingt mois, ont jeté un lustre spécial sur le peuplier, qui vient d'être l'objet d'exploitations importantes, dans les trop rares stations de la Suisse où on lui a réservé la place qu'il méritait.

Faut-il rappeler ce que nous avons déjà signalé dans ce périodique (1936, n° 9/10, page 198), c'est que le peuplier dit « du Canada », faussement désigné en France sous le nom de « peuplier suisse régénéré », est représenté aussi, dans le monde des pépiniéristes spécialisés, sous le vocable de peuplier « carolin », qui est en réalité le mâle de la variété du Canada ?

Au moment où l'agriculture et la sylviculture helvétiques tentent un effort spécial et prolongé en faveur de la mise en valeur totale du sol productif du pays, il est intéressant de constater dans quelle direction nos voisins de l'ouest ont cherché à utiliser récemment de vastes surfaces marécageuses, quasi improductives, pour la création de peupleraies, car il s'agit d'intensifier la production d'un bois qui est devenu indispensable à l'industrie du meuble. L'extension des chauffages centraux n'a-t-elle pas transformé cette industrie, qui est maintenant orientée vers la production des bois contreplaqués, susceptibles de résister à la fente et au retrait sous l'influence de l'air parfois surchauffé et trop desséché des appartements ?

La peupleraie de la Chautagne est située dans une région que de nombreux Suisses parcourent à l'heure actuelle, iorsque, de la

gare des Eaux Vives à Genève, ils gagnent Lyon en suivant l'itinéraire obligatoire et sinueux d'Aix-les-Bains et de Culoz.

En effet, entre les stations de Chindrieux et Vions-Chanaz, la voie ferrée borde la lisière sud de la peupleraie qui s'étend sur une étendue de 9 km dans la direction du nord et accuse une largeur de 2—3 km. Son périmètre, très découpé, est consécutif au morcellement et à l'enchevêtrement des marais particuliers et des communes riveraines du côté de l'est.

Le voyageur qui, de la fenêtre du wagon, contemple cette plantation de grand style demeure émerveillé, à la fois de l'ampleur de l'entreprise et de sa réussite totale. Qu'est-ce que la Chautagne, sinon cette vaste plaine marécageuse, cette cuvette, située à l'altitude de 240 m, limitée à l'ouest par le Rhône, au sud par le lac du Bourget et à l'est par la crête du Gros Foug et de Mont Clergeon, au nord par le confluent du Fien et du Rhône ?

A l'époque des glaciations quaternaires, le glacier du Rhône a occupé tout ce vaste bassin. Le lac du Bourget s'étendait autrefois sur cette surface reposant maintenant sur 100—150 m de limons, de graviers, de sable et de tourbe. Le Rhône débouchait à la même époque dans le lac; il en a comblé la partie septentrionale et coule maintenant à côté, sur le delta qu'il a déposé. Il recueille les eaux du lac par son émissaire le canal de Savières.<sup>1</sup>

Il convient de rappeler ici que le Rhône, lorsqu'il quitte le territoire valaisan, dépose chaque année dans le Léman 5 millions de tonnes d'alluvions, soit plus de 2 millions de m<sup>3</sup>. Or, les éléments fins, en suspens dans l'eau, ne sont pas tous déposés entre le Bouveret et Genève, mais une partie d'entre eux, ajoutés aux limons et graviers charriés par l'Arve et le Fien ont, petit à petit, comblé la partie nord du lac du Bourget, forçant ainsi le Rhône à fixer son lit dans la bordure ouest de la plaine. La tourbe recouvrant ces alluvions a été insensiblement formée par la décomposition lente de la végétation ligneuse, qui a envahi en eaux calmes le fond du lac.

Suivant les constatations de M. Messines du Sourbier, les divagations du courant principal ont provoqué une sédimentation ca-

---

<sup>1</sup> *J. Messines du Sourbier* : « La Chautagne et ses plantations (Savoie) de peupliers. » Extrait de la « Revue de géographie alpine », vol. XXVIII, fasc. III, 1940. Grenoble; Allier père et fils, impr.

précieuse entraînant, sous la croûte superficielle de la tourbe limoneuse, des stratifications entrecroisées, parfois inclinées et interrompues de vase, limons, sables et graviers. Tel est le substratum sur lequel poussent actuellement 300.000 peupliers carolins de la plus belle venue.

C'est à l'heureuse initiative de M. le conservateur des eaux et forêts *du Vachat*, que l'on doit la transformation de la Chautagne en une peupleraie. Cette plaine marécageuse, morcelée à l'infini, quasi improductive, était périodiquement ravagée, à la fin de l'hiver, par des incendies de la flachère composée de roseau commun, petit jonc, laiche, luzerne, verge d'or, etc. . . . , et garnie, sur les bordures, de frênes, aunes glutineux, saules, peupliers noirs, chênes pédonculés, bourdaines, etc. . . .

L'exode d'une partie de la population rurale des environs, le délaissement progressif de la culture de la vigne, la mévente de la litière des marais avaient progressivement entraîné l'abandon de la mise en valeur de la Chautagne; elle était devenue quasi improductive sur une étendue d'un millier d'hectares.

Il appartenait à l'Administration des eaux et forêts de prendre, il y a une dizaine d'années, l'initiative de la valorisation de cette étendue dénudée, que l'initiative privée ne pouvait songer à transformer et à rendre fertile.

La culture du peuplier s'imposa tout naturellement et la production du bois de papeterie fut l'objectif envisagé dès le début, car d'importantes fabriques de papier sont en activité dans la région : Bellegarde, la Rochette et Modane. Cependant, on peut admettre que la Chautagne livrera, dans la suite, surtout des grumes de peupliers, propres à l'industrie du déroulage et de la caisserie, la pâte à papier ne constituant qu'un produit secondaire, recruté dans les éléments du houppier.

C'est à partir de 1936 que l'œuvre envisagée fut entreprise par le Service forestier de la Savoie. On s'occupa, en tout premier lieu, du problème pédologique. En effet, il s'agissait de fixer, tout d'abord, le périmètre du terrain à mettre en valeur et de le transformer de telle façon qu'il puisse être boisé en peupliers. Lutte entreprise contre la végétation herbacée, l'eau et l'incendie, entraînant le creusage d'un vaste réseau de canaux, destinés à la fois à assainir la tourbe et à arrêter les vagues de feu.

Après le nivellement du terrain, on traça un réseau de 54 km de canaux classés, suivant leurs dimensions, en « primaires », « secondaires » et « tertiaires », accusant une très faible pente (1 ‰) dans la direction générale nord-ouest pour les grands collecteurs. La conception de cet assainissement a été aussi hardie que judicieuse, puisque le réseau de canaux est organisé de manière, qu'en cas de sécheresse prolongée, on puisse irriguer telle surface de la peupleraie par l'introduction de l'eau du Rhône dans le dit réseau.

Les canaux primaires sont au surplus utilisés, en raison de la faible pente du courant, comme voie de navigation pour accéder au chantier de plantation, de fauchage des herbes et des joncs; plus tard, ils permettront la vidange des bois de peupliers pour les livrer à port de camions, sur les routes qui traversent la plaine, parallèlement à la ligne de chemin de fer de Culoz à Aix-les-Bains.

\* \* \*

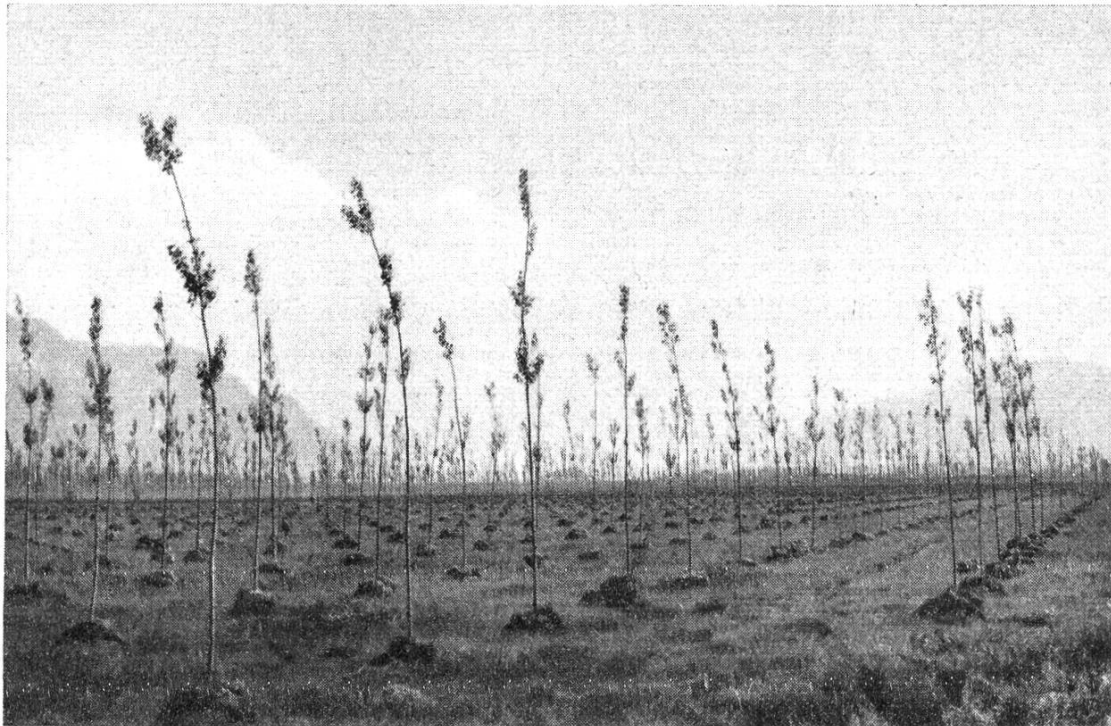
C'est en 1936 que furent mis en terre, à la Chautagne, les premiers peupliers désignés, chez certains pépiniéristes, sous l'appellation de *robusta angulata cordata*, qui apparaît comme une sous-variété du peuplier carolin. Au début, on a fait appel aux fournitures du commerce qui a aussi livré une certaine quantité de « peuplier suisse régénéré », variété se distinguant de la précédente par des branches plus divariquées. Cependant, dans la suite des opérations, on utilisa surtout la première de ces variétés.

On adopta la plantation en quinconce; les peupliers de 3 ans et d'une longueur de 3—4 m étant mis en terre avec leurs racines, à la distance de 4 × 5 m, les lignées orientées, comme les canaux primaires, dans la direction nord-sud, parallèlement au vent dominant. On obtient ainsi un peuplement de 500 tiges à l'hectare.

La photographie ci-contre — que nous devons à l'obligeance de l'officier forestier chargé de la direction de la peupleraie de la Chautagne, M. l'inspecteur principal Messines du Sourbier — représente le dispositif de la plantation et, en particulier, le système du buttage admis. En effet, il n'a jamais été question d'employer des tuteurs, ce qui aurait entraîné une dépense superflue. Les plants, au fût plus conique que cylindrique, ont été enterrés superficiellement dans des trous de 50 cm de côté et de 20—30 cm de profondeur. On a décapé le sol enherbé et l'on a formé une butte de terre mince qui favorise la formation des radicelles, si possible au-

dessus du niveau du terrain. La superposition des mottes protège le collet contre le dessèchement au moment de la reprise du plant et constitue, à sa base, un poids qui lui permet de résister à l'emprise du vent.

On remarquera que les plants, au moment de leur mise en terre, sont presque totalement dépouillés de leurs branches; seuls 2—3 tire-sève sont maintenus. De cette façon, on cherche, dès le



Peupleraie en création de la Chautagne. Phot. Messines.  
Plantation du printemps 1937.

début, à former des arbres élancés, « ficelle », capables de résister à l'ouragan pendant la période d'adaptation à la station et de formation de l'appareil radicellaire.

On sait que les sols tourbeux sont forcément acidifiés. Il est indispensable de corriger cette déféctuosité en répandant au pied des arbres, au moment de la plantation, une dose d'engrais artificiels. A la Chautagne, on a appliqué au pied des peupliers 500 g de scories de déphosphoration par plant, ou 100 g de nitrate de chaux. Il faut reconnaître que cette application a donné pleine satisfaction, et que les plantations exécutées au début de l'entreprise (1936—1937) ont une fort belle venue.

Si l'on considère l'avenir de cette peupleraie gigantesque, on est en droit de se demander si cette essence à accroissement rapide résistera aux attaques presque inéluctables des champignons et des insectes. Le fait est que le redoutable *Dotychiza populnea* a déjà produit, dans certains endroits de la plantation, des nécroses. Il est vrai qu'on a paré au mal en aspergeant les plants, avant leur mise en terre, à l'aide d'une solution d'oxychlorure de mercure.

Il faudrait pouvoir entreprendre un traitement préventif aux attaques du ravageur classique des jeunes troncs de peupliers : « *la saperde chagrinée* » (*Saperda carcharias* L.), que nous avons identifiée lors de notre récente visite à la Chautagne, en particulier dans les plus anciennes plantations (6 ans). Malheureusement l'application, au bas du tronc, de glu empoisonnée ou d'un produit toxique pour les insectes, sur une étendue aussi considérable, apparaît comme une mesure presque impossible à assumer dans le cas particulier. Toutefois, on ne saurait sous-estimer la dépréciation inéluctable qui affectera, dans 20—25 ans, au moment de l'exploitation des arbres, les qualités techniques de leur bois, sans toutefois jamais entraîner le dépérissement des peupliers atteints. En effet, la présence de multiples gros couloirs larvaires sillonnant la partie inférieure des tiges — celle qui présente la plus grande valeur — constitue un réel dommage technique. On devrait s'efforcer de lutter contre ce redoutable ravageur qui, d'un bout à l'autre de l'Europe, demeure la plaie des peupleraies.<sup>1</sup> Des essais de préservation individuelle des jeunes peupliers pourraient être tentés aux alentours des secteurs déjà infectés. D'autre part, l'association de l'aune glutineux, spontané à la Chautagne, aurait pour effet de placer un arbre aussi vulnérable dans de meilleures conditions pédologiques, en accélérant la nitrification dans le sol, grâce aux nodosités des racines de cette essence feuillue. La croissance des peupliers serait accélérée et le bas des troncs placé, à partir de la cinquième année, dans une ambiance d'ombre. Or, les saperdes ne peuvent essaimer et s'accoupler qu'en pleine lumière;

---

<sup>1</sup> Les peupleraies, qui sont des exemples typiques de monoculture équienne, sont très exposées aux attaques des ravageurs xylophages, en particulier des longicornes du genre *Saperda*, capables d'évoluer, sous la forme larvaire, dans le bois gorgé de sève.

en effet, leurs attaques primaires sur des peupliers bénéficiant d'une vitalité totale, sont le plus souvent concentrées au collet ou dans la portion inférieure du fût. Il est permis d'escompter, dans la suite, un revenu appréciable de l'exploitation d'une aunaie pour la production du bois carburant, de la poudre à canon et pour l'industrie de la tournerie et de la marqueterie, etc. . . .

Quant à la petite saperde (*Saperda populnea* L.), qui attaque surtout les tiges des plants, elle n'est que peu redoutée à la Chautagne, même dans les pépinières florissantes de l'Administration, d'où l'on vient d'extraire des plants très bien formés et scrupuleusement sélectionnés avant leur mise en terre.

\* \* \*

Cette entreprise de grand style fait honneur à l'Administration des eaux et forêts de France, en particulier à son initiateur, M. le conservateur en retraite *du Vachat*, et à ses exécutants qui en assurent, à l'heure actuelle, la mise en valeur et la défense, M. l'inspecteur principal *Messines du Sourbier* et M. le garde général *Lallemand*. Ces sylviculteurs distingués ont le droit d'être fiers de l'œuvre qu'ils ont conçue et exécutée; elle est pleine de promesses. Elle se présente comme un magnifique exemple de transformation d'une plaine délaissée, sans valeur productive, grâce à l'initiative éclairée, à la sagacité et à la science déployées par des forestiers d'élite, qui savent agir même en dehors de l'ambiance étroite des forêts soumises à leur gestion et que préoccupe l'intérêt général d'une région. <sup>1</sup>

*Montcherand sur Orbe, Vaud (Suisse), juin 1941.*

*A. Barbey.*

---

## **Projets de réorganisation forestière dans le canton de Berne.**

Le canton de Berne, dont l'étendue boisée totale est de 184.000 hectares, est divisé actuellement en 17 arrondissements forestiers. L'étendue moyenne de ceux-ci est ainsi de 10.800 ha de forêts. Celle-ci n'est dépassée en Suisse que dans le canton du

---

<sup>1</sup> Ces réflexions ont été suggérées à l'auteur lors d'une récente visite de la Chautagne et par la lecture de l'étude si documentée de M. *du Vachat*, parue sous le titre de « Les boisements en peupliers dans le marais de la Chautagne », « Revue des eaux et forêts », 1939, fasc. 4 et 5.